



Arnaque par internet mise en demeure de payer

Par **anne**, le **03/10/2012** à **16:58**

Bonjour,

je viens de recevoir une mise en demeure de payer un bien que j'ai acheter à un particulier par le biais de priceminister;
après avoir apeler la société de mise en demeure on m'a finalement appris que j'avais ete victime d'une escroquerie, en effet le vendeur a commandé par internet le produit qu'il voulait me vendre sur un autre site commercial mais au prix fort en donnant mes coordonnées. j ai bien reçu le produit mais pas le bon j'ai donc voulu le retourner au vendeur qui avait disparu de la circulation Je me retrouve donc avec un produit qui ne m'interesse pas et une mise en demeure de payer l'autre société puisqu'elle estime que j'ai reçu le produit.*
dois je payer, leur retourner l'objet qui est toujours sous blister ou attendre ?? ils me disent que si je ne paye pas ils m'envoient devant les tribunaux
merci de vos réponses
cordialement

Par **pat76**, le **03/10/2012** à **17:45**

Bonjour

Vous avez signé un bon de commande avec la société qui vous réclame un paiement?

Vous avez signé un bon de livraison?

Quand avez-vous reçu le produit?

Par **anne**, le **03/10/2012** à **18:09**

non je n'ai jamais passer de commande auprès de l'entreprise qui me demande l'argent mais auprès d'un particulier sur le site de priceminister

oui j'ai signé le collissimo mais s'est vrai que je n'ai pas regarder l'expéditeur

le produit je l'ai bien reçu mais j'avais commandé un jeu de xbox et on m'a envoye un jeu de ps3 et quand je l'ai retourné au sois-disant expéditeur, adresse remis par priceminister le colis m'est revenu "n'habite pas a l'adresse indiqué" donc j'ai toujours le jeu en m'a possession neuf sous blister

j'ai reçu le produit en avril 2012 et depuis je n'ai eu aucun courrier que ce soit de l'entreprise qui me demande l'argent ni de la société de recouvrement, je tombe vraiment des nues

merci bien de vouloir me dire quoi faire

cordialement

Par **pat76**, le **03/10/2012** à **18:48**

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à la société qui vous réclame le paiement en la mettant en demeure de vous envoyer une copie du bon de commande signé de votre main justifiant ainsi la demande paiement.

vous indiquez que vous avez reçu un colis que vous aviez renvoyé à l'expéditeur à l'adresse indiquée par priceminister mais, ce colis vous était revenu avec la mention "n'habite pas à l'adresse indiquée."

Vous précisez que vous tenez le colis à la disposition de la société car il est toujours dans son emballage initial jusqu'au plus tard dans les 8 jours à la réception de votre lettre.

vous ajoutez que passez ce délai, vous remtirez le colis au commissariat de votre ville en expliquant la situation.

Vous indiquez que vous ne verrez aucun inconvénient à ce que ce litige se règle devant une juridiction compétente.

Vous garderez une copie de votre lettre.

La mise en demeure, vous l'avez reçue par lettre simple ou recommandée?

Par **anne**, le **03/10/2012** à **22:03**

par lettre simple

Par **anne**, le **03/10/2012** à **22:07**

vous remerciant beaucoup de vos conseils que je vais suivre dès demain
cordialement

Par **pat76**, le **04/10/2012** à **13:23**

Bonjour

Vous avez reçu la mise en demeure par lettre simple. Dans ce cas, vous n'avez rien reçu, puisqu'il n'y a aucune preuve de l'envoi et de la réception de cette lettre de mise en demeure.

La lettre simple n'est pas considérée comme preuve juridique puisqu'il n'y a aucune certitude qu'elle vous a été envoyée et que vous l'avez reçue.

Seule, une lettre simple du Trésor Public est considérée comme preuve.

Par **anne**, le **04/10/2012** à **13:42**

merci de vos réponses
ayant été victime d'une arnaque collective le service judiciaire prend la suite
cordialement